



Pour un Plan Jeunesse ambitieux en Communauté française

Note d'intention

pour une meilleure coordination des énergies et des moyens politiques qui concernent les jeunes

Il faut aujourd'hui mobiliser tout le potentiel des jeunes et le potentiel de tous les jeunes, leur offrir des possibilités réelles de se réaliser pleinement dans la vie, de prendre place comme citoyens responsables et solidaires, au plus grand bénéfice de tous.

La Déclaration de Politique Communautaire prévoit de « développer, avec les jeunes et les acteurs de terrain, un **plan coordonné à destination des 12-25 ans** prioritairement à partir des politiques de jeunesse, d'aide à la jeunesse et d'enfance, et intégrant aussi celles de l'enseignement, du sport, de la culture et de l'audiovisuel ».

Plusieurs initiatives similaires existent. Au Québec, le gouvernement élabore depuis 2002 un Plan d'action jeunesse qui vise la conjugaison de l'ensemble de l'action gouvernementale pour les jeunes. Après la version 2006-2009, le Québec a adopté la troisième édition de ce plan – la « Stratégie d'action Jeunesse » - qui, jusqu'en 2014, poursuivra plusieurs défis : l'éducation et l'emploi – passage à l'autonomie ; l'entrepreneuriat ; la santé – pour un mieux-être collectif ; les régions ; la diversité ; l'environnement – une jeunesse engagée pour un Québec plus vert.

En Flandre, le décret du 18 juillet 2008 prévoit l'élaboration concertée d'un Plan quinquennal pour la jeunesse. La mouture 2010-2014 prévoit une action politique sur 8 champs : associations et engagement ; santé, identité, bien-être et sexualité ; enseignement et formation ; travail et esprit d'entreprise ; culture, créativité et médias ; espace public et respect de l'environnement ; participation et information ; diversité et inclusion sociale.

En France, le Haut Commissaire à la Jeunesse a publié, le 7 juillet 2009, un « Livre vert pour la Jeunesse ». Ce recueil de priorités politiques est le fruit du travail ardu de la Commission de concertation sur la politique de jeunesse mise en place en février 2009. Il comprend 57 propositions pour permettre aux jeunes français d'être plus autonomes et mieux insérés dans la vie active. Parmi celles-ci, on retrouve la création pour chaque jeune d'un livret de compétences, le développement de passerelles entre les filières de formation et de dispositifs de réorientations, la revalorisation des filières professionnelles, technologiques et de l'alternance, l'octroi de nouveaux moyens financiers, etc.

En Communauté française, la DPC fait également état de la multiplication, ces deux dernières décennies, des « acteurs travaillant avec les 5-18 ans dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, de l'enseignement avec les CPMS ou de la culture. » Sur base de ce constat, le



Cabinet de la Ministre Evelyne Huytebroeck

Gouvernement s'est engagé à rechercher « une meilleure **coordination des énergies et des moyens** », visant le « renforcement, une meilleure cohérence et une reconnaissance des actions menées au niveau d'un même territoire ». Il s'agit plus précisément « dans le respect de l'autonomie d'organisation et de gestion de l'associatif, **d'organiser, à partir de l'existant, les dispositifs utiles à ce décloisonnement et à cette coordination des initiatives en faveur des jeunes** ».

Le Plan Jeunesse de la Communauté française entend donc **répondre au fractionnement des compétences** qui touchent les jeunes dans leur quotidien et à la conflictualité des différents paradigmes – émancipateur, sécuritaire, économique, etc. – qui connotent la jeunesse aux plans politique et médiatique.

Il entend **valoriser le travail de jeunesse** et articuler ses complémentarités avec les secteurs de l'enseignement, l'emploi, la formation, la politique des familles, l'égalité des chances, etc. Ancré dans les valeurs d'émancipation et de réalisation personnelle et collective des jeunes, il vise à **renforcer la cohérence des politiques qui concernent les jeunes** aux différents niveaux de pouvoir – fédéral, régional, communautaire, communal.

Par sa mise en œuvre, le Plan jeunesse doit contribuer à la **qualité de vie des jeunes** et à la **redéfinition de leur place**, afin de leur permettre de bien vivre dans la **société d'aujourd'hui** et de s'engager **face aux défis à relever**.

L'objectif central du Plan Jeunesse sera donc de créer un référentiel d'action commun aux multiples politiques qui concernent les jeunes. A cette fin, nous proposons que l'élaboration du Plan Jeunesse poursuive sept objectifs-cadre qui synthétisent les enjeux majeurs relatifs à la jeunesse :

- 1- Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes
- 2- Reconnaître la valeur de chaque jeune et de la diversité de leurs aptitudes
- 3- Prévenir l'impact des inégalités socioéconomiques sur le parcours des jeunes et lutter contre les discriminations liées à l'âge
- 4- Accompagner les jeunes dans leurs choix d'orientation scolaire et professionnelle
- 5- Favoriser et sécuriser la transition des jeunes vers l'âge adulte, leur accès à l'indépendance financière et résidentielle
- 6- Positionner les politiques de jeunesse au sein des ambitions du développement durable
- 7- Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat.

Bien entendu, de nombreuses politiques contribuent déjà, d'une façon ou d'une autre, à ces divers objectifs. Le sens d'un référentiel commun n'est pas de réinventer la roue mais bien, sur base d'une vision d'avenir commune, de mettre en regard les différentes politiques existantes et



Cabinet de la Ministre Evelyne Huytebroeck

d'en renforcer la cohérence, ainsi que de déceler les chaînons manquants et d'évaluer les conditions de leur création.



Priorités politiques

1. Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes

Devenir de plus en plus actif par rapport à son environnement social est une condition nécessaire à l'épanouissement personnel et au renforcement de la cohésion sociale. Le Plan jeunesse visera dès lors à renforcer l'information et la participation des jeunes, soutenir les organisations de jeunesse et les centres de jeunes, développer l'appropriation critique des nouveaux médias et promouvoir le volontariat comme mode essentiel d'engagement des jeunes.

Le Livre blanc pour la Jeunesse, adopté fin 2001 par la Commission européenne, a fourni aux Etats membres des balises pour associer les jeunes aux décisions qui les concernent. Ce texte a également prévu l'inclusion des questions de jeunesse dans la méthode ouverte de coordination entre Etats membres. Quatre axes sont privilégiés : la participation des jeunes à la vie publique, l'amélioration de l'information aux jeunes (notamment sur les questions européennes), la promotion du volontariat comme expérience éducative et facteur d'intégration dans la société et l'amélioration des connaissances des questions de jeunesse. 2011 sera, à cet égard, l'Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active. En parallèle, les Nations Unies ont lancé, d'août 2010 à août 2011, l'Année internationale de la Jeunesse placée sous le thème du dialogue et de la compréhension mutuelle.

Entre 12 et 25 ans, les jeunes témoignent d'une autonomie croissante, ils sont en capacité progressive de comprendre les réalités de leur environnement et d'agir en conséquence, dans la perspective d'une participation pleine et entière à la vie sociale. Or, les chiffres¹ montrent que 38% des jeunes n'ont pas d'expérience de la participation.

Il est essentiel que l'effort entrepris en Communauté française en matière de **soutien à la participation** soit poursuivi, dans les différents lieux de vie des jeunes, et en particulier dans l'univers de l'école.

Le champ de l'**information des jeunes** nécessite, en tant que tel, une vaste réforme en vue d'offrir à tous les jeunes des réponses à leurs besoins et des informations qui les soutiennent dans leurs projets personnels et collectifs.

Les **organisations de jeunesse et les centres de jeunes** doivent être soutenus comme lieux privilégiés de développement de la citoyenneté des jeunes. Ils jouent un rôle essentiel, tant par ce qu'ils offrent aux jeunes en dehors des exigences de la productivité ou des normes de réussite sociale, que pour la continuité de l'accueil qu'ils offrent aux jeunes et aux familles en dehors du temps scolaire. Le

¹ Enquête sur la participation des enfants et des jeunes de 10 à 18 ans, SONECOM, avril 2007 – étude commanditée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse



Cabinet de la Ministre Evelyne Huytebroeck

secteur jeunesse doit résolument être mobilisé comme partenaire de tous les secteurs qui touchent les 12-25 ans.

S'agissant d'action et d'information, les jeunes générations sont plus que jamais confrontées aux nouveautés multimédia : web 2.0, utilisation du gsm, réseaux sociaux, etc. Il est crucial de mettre à jour les dispositifs d'**éducation aux médias** qui existent à l'heure actuelle, en y associant les acteurs qui touchent les publics dans et en dehors de l'école. Ces dispositifs doivent permettre aux jeunes de développer leur potentiel créatif autant que leur donner les moyens d'une consommation critique et responsable.

Enfin, il faut renforcer la place des jeunes dans la société et veiller au développement de leur citoyenneté active et solidaire. Une meilleure valorisation des **initiatives volontaires** de jeunes et la réflexion autour du développement d'un **service citoyen** à destination des jeunes après leurs études doit être une priorité. Les enjeux de solidarité et de développement durable doivent être au cœur de ces dispositifs.

2. Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser

L'inclusion sociale des jeunes et singulièrement l'accès à l'emploi ne passent pas exclusivement, loin s'en faut, par un parcours scolaire linéaire qui détiendrait le monopole du développement des compétences. De nombreuses possibilités d'éducation et de formation existent, tout au long de la vie. Par ailleurs, l'expérience informelle des jeunes s'ajoute aux dispositifs formels et non-formels pour constituer leur bagage et garantir les chances de construire une société moins duale. Le Plan jeunesse contribuera à renforcer l'articulation entre éducation formelle et non formelle, à la promotion de dispositifs qui s'appuie sur l'alternance entre apprentissage et pratiques, à la valorisation des compétences de chaque jeune, mais visera aussi l'assouplissement des programmes de mobilité des jeunes, et ce au bénéfice de l'image d'une jeunesse faite de richesse et de diversité.

L'Union européenne propose depuis 2007 différents programmes qui, en vue de renforcer la compétitivité économique de ses Etats membres, tendent à stimuler la formation tout au long de la vie et à soutenir la mobilité des personnes et des connaissances. Pointons particulièrement le programme Jeunesse en Action qui permet d'apporter un soutien aux activités d'éducation non formelle destinées aux jeunes en Europe et avec une série de pays partenaires.

L'éducation formelle ne peut plus être la seule référence à l'aune de laquelle le potentiel de contribution sociale des jeunes est évalué. Il faut poursuivre et renforcer **l'articulation entre l'éducation non formelle** d'une part **et les univers scolaire et du travail** d'autre part. Une approche intégrée de la valorisation des compétences des jeunes est nécessaire.

La **revalorisation de l'enseignement technique et professionnel** est en Communauté française, un chantier essentiel des politiques qui touchent les jeunes. L'éducation non formelle, et en particulier les pratiques d'éducation permanente, doit être partie prenante de ce projet, notamment en soutenant **l'alternance entre le temps scolaire des apprentissages et les temps non-scolaires de**



mobilisation des compétences dans le monde du travail ou dans des projets. Un accroissement de l'offre de stages pour étudiants, essentiellement dans les secteurs à finalité sociale et du développement durable, devrait être envisagé.

Un travail de valorisation des compétences culturelles et éducationnelles des jeunes doit également être poursuivi afin d'inscrire l'expérience issue du champ de l'éducation non formelle dans le registre de la connaissance qui fonde l'épanouissement individuel et l'inclusion sociale. Les initiatives européennes de **validation des compétences** – Europass, notamment – pourront éclairer la démarche à adopter en Communauté française.

Il s'agit, également, de rendre plus souples les conditions de **mobilité nationale et internationale de tous les jeunes** et, par conséquent, accroître leur potentiel de nouveaux apprentissages. Les stages, les échanges et chantiers internationaux sont à encourager.

Par ailleurs et de façon plus générale, le Plan jeunesse devra envisager d'assurer au **plan médiatique** une meilleure visibilité de la contribution des jeunes à la vie sociale. A l'image d'une jeunesse source de turbulences sociales ou d'une génération perdue, il faut substituer l'image d'une jeunesse plurielle, volontariste et forte de ses atouts.

3. Prévenir l'impact des inégalités socioéconomiques sur le parcours des jeunes et lutter contre les discriminations liées à l'âge

Pour des raisons sociales et économiques, de nombreux jeunes voient leurs chances de développement personnel et de contribution active à la société largement réduites. De nombreux projets associatifs ou dispositifs publics cherchent à prévenir l'apparition et les conséquences de ces discriminations le plus tôt possible dans le parcours des jeunes et travaillent ainsi, en complément des systèmes de sécurité sociale, dans une optique de prévention générale. Par ailleurs, il n'est pas rare que les jeunes soient, du fait simplement de leur âge, victimes de décisions qui mettent à mal les opportunités d'évoluer dans leur vie. Le Plan jeunesse entend aborder globalement les réponses à apporter aux problématiques de mineurs en danger, mais également lutter contre les discriminations qui frappent spécifiquement les jeunes générations.

Une politique de prévention qui passe par un soutien à l'occupationnel des jeunes, dans une philosophie sécuritaire, est malheureuse et largement inadéquate. En phase avec les recommandations du Conseil communautaire de l'Aide à la jeunesse, il s'agit au contraire de donner à la **prévention générale** une vision beaucoup plus large pour répondre au mieux, par un travail en réseau avec l'ensemble des secteurs concernés, à la précarisation d'une partie croissante de la population, au décrochage et à la relégation scolaire, à la culture de la surconsommation... Dans sa mise en œuvre, le Plan contribuera à une redéfinition, avec les acteurs de terrain, de l'aide à la jeunesse et des autres secteurs (enseignement, enfance, jeunesse, cohésion sociale, culture, sport...), d'une politique cohérente et émancipatoire, en opposition à une tendance consistant à pathologiser le corps social ou à judiciaireiser la misère.



Cabinet de la Ministre Evelyne Huytebroeck

Une telle politique préventive passe notamment par l'élaboration de **diagnostics sociaux au niveau local et par bassins de vie ou arrondissements** (dans le cadre des conseils d'arrondissement), la **coordination des actions de prévention**, l'organisation des **transversalités intersectorielles**. Il s'agira en particulier de renforcer le dialogue entre les secteurs et les acteurs de l'enseignement, de l'aide à la jeunesse, de l'accueil extrascolaire en vue de meilleures collaborations au bénéfice des enseignants, des jeunes et de leurs parents. Une attention particulière devra être apportée à la mobilisation des jeunes « bénéficiaires » afin de les amener à prendre conscience de leurs potentialités.

La prévention passe aussi par une **lutte contre la pauvreté et les conditions qui génèrent l'exclusion**. Outre le soutien aux Plans de lutte contre la pauvreté, le Plan jeunesse veillera à renforcer la participation des acteurs de jeunesse à ces dispositifs, en donnant une attention spécifique à la question de la participation des jeunes victimes de pauvreté.

Par ailleurs, au-delà des réponses à apporter aux mécanismes qui relèguent les jeunes au regard de la difficulté des situations qu'ils rencontrent, force est de constater que **les « jeunes » forment en tant que tel une catégorie sociale objet de mesures discriminatoires**. On pense par exemple à la tarification des assurances voitures pour les jeunes de moins de 26 ans, aux mesures de couvre-feux, aux conditions d'embauche et de progression salariales, etc. Il est essentiel que le Plan jeunesse aborde ces réalités sans faux-semblants et qu'il **apporte aux jeunes des alternatives aux situations** qui, pour des raisons parfois peu explicites, les excluent d'un cycle vertueux d'insertion et de participation à la vie sociale.

4. Accompagner les jeunes dans leur choix d'orientation scolaire et professionnel

Donner à l'ensemble des jeunes la possibilité de construire des projets nécessite de ne pas les enfermer dès leur premier choix dans des trajectoires scolaires et sociales prédéfinies, et en particulier de relégation. Développer et repenser la place et le temps de l'orientation dans la trajectoire des jeunes semble donc aujourd'hui primordial si l'on souhaite une société émancipatoire et solidaire. Le Plan jeunesse entend offrir à chaque jeune un dispositif d'éducation et d'accompagnement aux choix scolaires et professionnels.

Perçue comme un vecteur de l'émancipation socioprofessionnelle et de l'égalité des chances, l'École est investie de multiples objectifs dont notamment celui d'assurer la mobilité sociale et de jouer un rôle intégrateur pour des jeunes venus d'horizons divers.

Si la démocratisation de l'accès à l'école est bien réelle au plan quantitatif, il s'opère une recomposition « qualitative » des inégalités : l'école n'offre pas de chances de réussite égales pour toutes les jeunes qui la fréquentent.



Il faut aujourd'hui que chaque jeune bénéficie d'une information claire, objective et équivalente quel que soit l'établissement scolaire et quel que soit son parcours. Différents acteurs(CPMS, centres d'information jeunesse...) effectuent une mission d'informer et d'orienter des jeunes dans le système scolaire et également dans leurs parcours au sortir de l'enseignement obligatoire. Il faut néanmoins constater que l'accompagnement des jeunes dans la maturation progressive d'un choix peut différer fortement d'un établissement scolaire à l'autre. Il faut dès lors envisager une répercussion plus systématique de l'offre d'information des jeunes au sein de l'école, voire un développement plus structurel des projets de rencontre avec le monde professionnel.

Il convient dès lors d'adopter une nouvelle approche envisageant l'aide à l'orientation comme un service accessible à tous, ancré dans le projet pédagogique de chaque établissement, articulant les spécificités respectives de l'orientation scolaire, professionnelle et personnelle et s'adressant à tous les publics. Si l'information contribue à l'orientation des jeunes, il convient également d'aider le jeune à développer sa capacité de choix d'un projet de formation, d'insertion sociale et professionnelle, au service de son projet de vie.

5. Favoriser et sécuriser la transition des jeunes vers l'âge adulte, leur accès à l'indépendance financière et résidentielle

La crise de l'emploi touche fortement la jeune génération. Le 12 août 2010, l'Organisation Internationale du Travail a publié un rapport chiffré sur l'emploi des jeunes qui montre que le taux de non emploi des 15-24 ans actifs n'a historiquement jamais été aussi élevé. On évoque le risque d'une « génération perdue », constituée de jeunes gens qui sont totalement détachés du marché du travail et ont perdu tout espoir de pouvoir travailler pour gagner décemment leur vie.

Ainsi, dans un contexte socio-économique marqué par un très important chômage, les jeunes accèdent difficilement à l'indépendance financière et résidentielle. Certains jeunes se voient, quel que soit leur désir d'autonomie, contraints, essentiellement pour des raisons financières, à une cohabitation longue avec leur famille. D'autres, poursuivant un parcours étudiant, peuvent accéder plus ou moins rapidement à une indépendance résidentielle, encore largement financée par leurs parents.

A côté des ressources que les jeunes peuvent trouver dans leur environnement familial, diverses mesures de soutien existent, à différents niveaux de pouvoir. Il faut néanmoins constater que l'articulation du soutien des familles et des pouvoirs publics ne suffit pas pour permettre à chaque jeune de réussir cette transition.

En matière de soutien d'accès des jeunes à l'indépendance, le modèle belge est **hybride** et prévoit, à côté du maintien de la solidarité familiale (soutenue tant que le jeune est à charge de ses parents par les allocations familiales et des avantages fiscaux), des **aides publiques** et des **dispositifs d'activation** favorisant la transition professionnelle et la mise à l'emploi. Ainsi, le CPAS peut, par exemple, octroyer une aide financière aux jeunes de moins de 25 ans en rupture familiale en même temps que



le FOREM ou ACTIRIS leur proposent des programmes de formation insertion devant leur permettre d'entrer dans la vie active et de se former en entreprises. Néanmoins, l'accès à ces aides et dispositifs est résiduaire – soumis à la capacité des jeunes de témoigner de leur contribution à la société – et temporaire – limitée dans le temps.

Par ailleurs, notre modèle est **complexe**, caractérisé par une multitude d'aides qui se juxtaposent. Par exemple au niveau de l'insertion et de la transition professionnelle, cela va du plan Activa et ses dérivés, au plan Win-Win en passant par l'APE jeunes et les divers programmes d'insertion, réorientation et transition professionnelle

Le Plan Jeunesse devra amorcer, par une large concertation des acteurs (et singulièrement des jeunes) et dans le cadre d'une comparaison avec d'autres modèles européens, une réflexion globale sur la meilleure manière de favoriser et de sécuriser la transition vers l'âge adulte. Quelles solidarités voulons-nous vis-à-vis des jeunes adultes de 18 à 30 ans? Dans l'accès à l'indépendance, quel poids respectif souhaitons-nous accorder à la solidarité familiale et aux aides publiques, directes ou indirectes, universelles ou non ?

6. Positionner les politiques de jeunesse au sein des ambitions du développement durable

Les jeunes générations témoignent d'une sensibilité accrue aux questions environnementales et de développement durable par rapport à leurs aînés. Sensibilisés dès leur plus jeune âge, ils ne veulent pas être des spectateurs, mais des acteurs de changement. Les actions du Plan jeunesse doivent, de manière transversale, s'appuyer sur ce levier pour favoriser des politiques durables, que ce soit en matière énergétique, de mobilité ou encore d'alimentation.

Un financement particulier sera envisagé pour les activités citoyennes, sportives ou de loisirs qui répondent aux critères de développement durable au plan énergétique et de leur empreinte écologique. Il sera octroyé aux jeunes en soutien à leurs projets quotidiens qui s'inscrivent spécifiquement dans la recherche de réduction de l'impact sur l'environnement.

Les secteurs de l'éducation et de la formation seront également investis comme vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et de la biodiversité. Outre le renforcement des dispositifs de sensibilisation et de découverte des richesses de l'environnement, une attention particulière sera portée sur la dimension durable du transfert de compétences des jeunes dans leur pratique volontaire ou professionnelle. Par ailleurs, un focus sera mis sur les paramètres de mobilité et de consommation énergétique dans la stimulation et le soutien aux projets des jeunes. Un label « durable » pourra ainsi être proposé pour qualifier les projets qui se montrent particulièrement respectueux de l'environnement.

Au plan de la transition professionnelle, il s'agira de promouvoir auprès des jeunes avant tout les filières d'emploi et de formation qui répondent à des critères de durabilité, en particulier, les filières vertes, d'économie sociale ou du non marchand .



7. Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat

Les politiques qui concernent les jeunes sont multiples et éclatées. Les acteurs qui relèvent des secteurs d'activité concernés régulent la majorité de leurs actions au regard de leur expertise professionnelle, sans réelle concertation avec les acteurs de secteurs connexes. Il en résulte une fragmentation des politiques qui, à l'échelle du jeune, perdent en cohérence ou poursuivent des buts divergents. De plus, certaines politiques sont le fruit de décisions centralisées qui ne tiennent pas suffisamment compte des réalités des jeunes dans leur environnement de vie.

En France, la dynamique du Livre vert a donné lieu à la mise sur pied de laboratoires territoriaux d'expérimentation pour la jeunesse. Ces laboratoires reposent sur l'idée selon laquelle l'efficacité des actions développées sur les territoires n'est réelle que si toutes les expertises sont évaluées car elles sont complémentaires. Cette approche, qui place le jeune au cœur des préoccupations des acteurs, nécessite de repenser la coordination des actions mais aussi les stratégies locales de la politique jeunesse.

En Communauté française, dans le champ de l'enseignement et dans celui de la formation professionnelle, une réflexion est en cours autour de la notion de bassin. Une telle réflexion doit être amorcée pour les politiques de jeunesse, en collaboration étroite avec les Observatoires concernés, en vue de renforcer la cohérence des actions en faveur des jeunes au regard des besoins rencontrés sur leur lieu d'existence. Le contexte de réforme des Conseils d'arrondissements de l'Aide à la jeunesse est à ce titre une opportunité à saisir.

Par ailleurs, il est essentiel de renforcer les alliances éducatives entre acteurs de secteurs complémentaires. Il s'agit de favoriser, au niveau politique, des dispositifs d'articulation entre les lieux d'éducation des jeunes de manière à encourager les dynamiques partenariales qui existent déjà sur le terrain. Cette articulation et les alliances qui en découleront doivent contribuer à valoriser la richesse personnelle de chaque jeune, au-delà de la dimension prise en compte par un service ou une institution particulière.

Enfin, l'adaptation des politiques de jeunesse aux contingences territoriales devra aborder la question spécifique de la Région bruxelloise de façon à prendre en compte aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif (dualisation socio-spatiale, diversité culturelle) le boom démographique en cours dans la capitale.



Calendrier et méthodologie de travail

Phase 1 – Note d'intention

automne 2010

La Ministre de la Jeunesse, en concertation avec des acteurs clé du secteur de la Jeunesse (membres de CCOJ, CCMCJ et CJCF) et du secteur de l'Aide à la Jeunesse (membres du CCAJ), ainsi qu'avec les autres Ministres du Gouvernement de la Communauté française, dépose en Gouvernement une Note d'intention relative au Plan Jeunesse.

Cette note comprend :

- Les priorités politiques générales pour la Jeunesse en CF
- Un calendrier et la méthode de travail.

Le Gouvernement sera invité :

- à approuver la note d'intention décrite ci-dessus
- à désigner les Ministres de la CF concernés par le Plan Jeunesse tel que défini dans la note d'intention
- à charger la Ministre de la Jeunesse de coordonner les travaux d'élaboration du Plan jeunesse et de constituer, à cette fin, un Comité stratégique pour la Jeunesse.

Ce comité sera composé :

- o des Ministres de la CF désignés par le Gouvernement
- o du secteur jeunesse : CCOJ, CCMCJ, CJCF
- o du secteur de l'Aide à la jeunesse : CCAJ
- o des Administrations Jeunesse et Aide à la jeunesse
- o de l'Observatoire de la Jeunesse
- o et d'experts invités.



Phase 2 –Elaboration du Plan

Printemps – Automne 2011

Le Comité stratégique pour la Jeunesse est chargé de coordonner l'élaboration du Plan jeunesse de la Communauté française.

Le Comité stratégique sera chargé :

- de constituer, respectivement pour chacune des priorités politiques, des Groupes de travail chargés de déterminer les dimensions opérationnelles du Plan jeunesse ; de définir leur mandat, leurs ressources et leur cadre de travail
- d'assurer, en collaboration avec le Gouvernement, la dynamique d'élaboration du Plan Jeunesse de la Communauté française, notamment :
 - o via l'organisation de colloques
 - o via l'animation de dispositifs de consultation et de participation des jeunes
 - o via l'animation d'un Site web relatif à la construction et à la mise en œuvre du Plan jeunesse.

En vue de l'animation des dispositifs de consultation et de participation des jeunes, le Gouvernement instituera, sur proposition de la Ministre de la Jeunesse, une Cellule « participation jeunesse » composée d'experts du secteur jeunesse issus notamment du CJCF, de la CCOJ, de la CCMCJ et du CCAJ.

Les Groupes de travail opérationnels seront composés notamment :

- o de représentants du secteur jeunesse : CCOJ, CCMCJ, CJCF
- o de représentants du secteur de l'Aide à la jeunesse : CCAJ
- o de représentants des secteurs des matières concernées
- o de représentants de l'Observatoire de la Jeunesse
- o de représentants des Administrations Jeunesse, Aide à la jeunesse et en charge des compétences concernés.

La coordination de chacun des GT sera assurée par l'Administration Jeunesse ou par l'Administration de l'Aide à la Jeunesse.

Phase 3 –Mise en œuvre du Plan

dès l'Eté 2011

La Ministre de la Jeunesse soumettra ce Plan au Gouvernement de la Communauté française pour approbation.



Cabinet de la Ministre Evelyne Huytebroeck

Le Gouvernement chargera ensuite la ministre

- de constituer une Conférence Interministérielle pour la Jeunesse :
 - composée des Ministres de la CF (désignés ci-dessus) et des autres niveaux de pouvoirs concernés par la réalisation des objectifs politiques stratégiques du Plan Jeunesse
 - chargée de la coordination et de la valorisation de la mise en œuvre du Plan jeunesse
- de faire rapport au Gouvernement, via le Comité stratégique pour la Jeunesse, de l'Etat d'avancement de la mise en oeuvre du Plan Jeunesse de la Communauté française.

Phase 4 - Evaluation

Automne 2013

Le Comité Stratégique procèdera à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan jeunesse.

Le rapport de cette évaluation sera soumis pour avis à la Conférence Interministérielle et pour information au Gouvernement de la Communauté française.

Phase 5 - Un décret « Plan jeunesse »

dès automne 2012

La Ministre de la Jeunesse proposera pour la fin de la législature un projet de Décret qui pérennisera la dynamique du Plan jeunesse en Communauté française.

